



A.V.A.C.

Association of Veterinary Acupuncturists of Canada

Association des Vétérinaires Acuponcteurs du Canada

Boîte postale #32497, Vaudreuil-Dorion, QC Canada J7V 9V2

(450) 200-0782 office_avac@videotron.ca www.avacanada.org

Formulaire d'adhésion du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

** Le coût du renouvellement d'inscription à A.V.A.C. inclus automatiquement l'adhésion à IVAS ** (sans frais supplémentaire)

Svp veuillez-vous assurer d'avoir tous les documents requis pour votre inscription :

- Une copie de votre licence vétérinaire
- Un chèque ou mandat poste à l'ordre de "A.V.A.C." au montant de **190.00\$** (en devise canadienne)
- Le nombre d'heures de formation continue (C.E.) reconnue par IVAS, cumulée pour l'année 2013-2014 (pour les membres actifs)
- Les 2 pages du formulaire d'adhésion dûment remplis.
- **Svp veuillez-nous faire parvenir votre inscription au plus tard le 27 juin 2015.**

<u>INFORMATION</u>		Veuillez indiquer s'il y a des changements	Adresse de correspondance O ou N	Info à publier sur le site Web D'AVAC Oui Non	
NOM					
ADRESSE (TRAVAIL)					
TÉLÉPHONE (TRAVAIL)					
ADRESSE (RÉSIDENCE)					
TÉLÉPHONE (RÉSIDENCE)					
CELLULAIRE					
TÉLÉCOPIEUR					
COURRIEL					
CATÉGORIE DE MEMBRE		Certification IVAS # :			

Frais d'inscription: 190.00\$ CDN pour les membres actifs ou associés

MODE DE PAIEMENT: Chèque No: _____ ou Chèque certifié No: _____ ou Mandat poste No: _____

Payable à l'ordre de " A.V.A.C."

HEURES DE FORMATION CONTINUE (C.E.):

Afin de conserver votre statut de membre Actif/Certifié, vous devez avoir complété un minimum de 10 heures de formation continue (C.E.) reconnues par IVAS au cours des 24 derniers mois.

(De juillet 2013 à juin 2015):

Nom de la formation / Évènement	Dates (JJ/MM/AA)	Pays / Province	# de C.E.

Je certifie avoir complété les heures de formation continue (C.E.) mentionnées ci-haut.

Je certifie détenir un permis d'exercice en médecine vétérinaire valide et être un membre en règle dans ma province /pays.

Signature: _____

Date: _____

Membre Actif = Vétérinaires qui ont complété les prérequis de certification d'IVAS et qui ont complété au moins 10 heures de formation continue (C.E.) au cours des 24 derniers mois.

Membre Associé = Vétérinaires qui n'ont pas complété les prérequis de certification d'IVAS &/ou qui n'ont pas complété les 10 heures de formation continue (C.E.) au cours des 24 derniers mois.